Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_29-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 4

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir
Maxime DUMOULIN

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_29-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 24 juin 2026** **Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ**

Conseil municipal

Délibération

29 - Bilan des acquisitions et des cessions - Année 2025

Exposé des motifs

L'article L. 2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé d'approuver le bilan annuel 2025 des acquisitions et des cessions immobilières de la Ville.

Les acquisitions ont concerné le NPNRU Balzac - place de la Cité et la requalification urbaine du quartier Waron alors que les cessions ont visé essentiellement des biens qui ne sont plus nécessaires à l'exercice des missions de la Ville.

Des acquisitions ont également été réalisées par l'Établissement public foncier de Bretagne (EPF) dans le cadre de deux conventions opérationnelles d'actions foncières, la première du 22 novembre 2018 sur le secteur « Clinique armoricaine de radiologie » où la Ville souhaite réaliser une opération de renouvellement urbain et la seconde du 3 mars 2022, dans le cadre d'une expérimentation Habitat collectif dégradé portant sur les sept immeubles de l'Opération de restauration immobilière (ORI) en hyper-centre de Saint-Brieuc.

L'EPF de Bretagne est un établissement public d'État intervenant à l'échelle régionale. Il réalise, pour son compte, celui de l'État et des collectivités locales, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières « Expérimentation Habitat collectif dégradé », entre la Ville de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Établissement public foncier de Bretagne en date du 3 mars 2022 ;

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières secteur « Clinique armoricaine de radiologie » entre la Ville de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Établissement public foncier de Bretagne en date du 22 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_29-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville, annexé à la présente délibération.

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)